



## vente particulier à particulier mes droits ?

Par **lematre**, le **13/03/2011** à **00:19**

bonjour , j'ai vendu mon PC portable , je n'ai rien caché à l'acheteur , le PC était dans un état parfait , de plus le lecteur graveur dvd à été changé en garantie facture à l'appuie

il ce trouve qu'il veux maintenant que je lui rembourse la somme qu'il à payé pour l'avoir , car la carte mere à griller sois disant à cause des mises à jours microsoft windows...

c'est un logiciel constructeur c'est impossible ..

il menace de porté plainte pour escroquerie , dois-je récupéré mon PC dans cette état et lui rembourser ou je peux me défendre ?

merci beaucoup

j'espere vraiment avoir votre soutiens

Par **youris**, le **13/03/2011** à **14:51**

bjr, si vous êtes sur de vous, laisser le porter plainte.  
cdt

Par **lematre**, le **14/03/2011** à **00:56**

bonjour merci de ta réponse ,

oui je suis sur de moi je n'ai jamais ouvert le PC

il à été ouvert par ACER lors du changement de lecteur dvd en garantie , ce qui est normale .

sa va ce passer comment ? car moi j'ai pas envie d'avoir la police chez moi lol

ce que je veux dire , c'est si j'ai une démarche moi à faire de mon coté si il m'attaque

merci a toi

cordialement